

Commission relative aux  
Travaux d'amélioration de la  
Garonne maritime et de la  
Gironde Supérieure.

20 juin 1888

1<sup>er</sup> Bureau. Deisseron de Bort

2<sup>e</sup> " Lavertujon

3<sup>e</sup> Président Ct<sup>e</sup> de Cur-Salucis

4<sup>e</sup> " Cordier

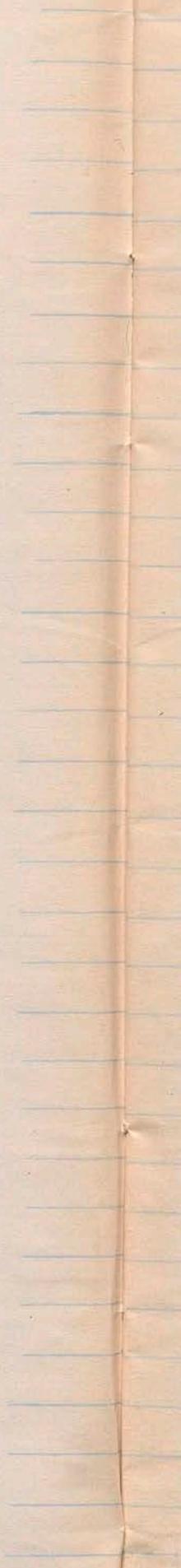
5<sup>e</sup> Secrétaire Durand

6<sup>e</sup> " Dupouy

7<sup>e</sup> " Biré

8<sup>e</sup> " Gorin

9<sup>e</sup> " Cravieux.



17

Commission relative aux travaux d'amélioration  
de la garonne maritime et de la Gironde Supérieure.

Séance du 20 Juin 1888.

La séance est ouverte à deux heures sous  
la Présidence de Monsieur Le Comte de Sur-  
Saluces d'ayeu d'âge. M. Durand remplissant  
la fonction de Secrétaire comme le plus jeune.  
Tous les membres de la Commission sont  
présents.

La Commission décide que le bureau  
provisoire, est maintenu à titre définitif.

Les membres de la Commission sont invités  
par M. Le Président à faire connaître l'opinion  
de leur bureau.

M. Teissereine-de-Bort nommé dans  
le premier bureau expose: que dans son  
bureau on a regretté que la Commission des  
finances n'ait pas été saisie du projet de  
loi en discussion; - il voudrait que les ressources  
destinées aux ports ne fussent pas éparpillées  
et employées dans des ports de peu d'importance.

Il constate que les ports profitent  
pour les deux tiers aux étrangers, et pour  
un tiers seulement à la marine française;

Il faudrait d'après lui, inaugurer un système  
nouveau et faire payer les dépenses des  
ports, à ceux qui en profitent, ainsi que  
cela se pratique à l'étranger.

En France, jusqu'à ce jour, l'argent  
des Contribuables a seul servi à améliorer

les ports, — et par ce fait les droits de douane, ont été diminués.

Que la Situation du port de Bordeaux éloigné de la mer, abrité de l'attaque de l'ennemi en cas de guerre, mérite l'attention bienveillante des pouvoirs publics, — aussi en présence de l'offre de la Chambre de Commerce de Bordeaux, il conclut à l'acceptation du projet de loi.

Monsieur Lavertugon, déclare que le deuxième bureau a été unanime pour approuver le projet de loi, quant à lui, il partage l'opinion de Monsieur Lissereim de Bort, de faire payer aux navigateurs les dépenses des ports dont ils profitent.

Monsieur De Lus-Salues nommé par le troisième bureau, l'a été par acclamation, sans discussion; — le 3<sup>ème</sup> bureau a paru favorable au projet; — à son avis, — si les travaux n'étaient pas continués, — les dépenses déjà faites seraient perdues; — il y a urgence à accepter les offres de la Chambre de Commerce de Bordeaux, — on évitera en agissant ainsi des actions en dommages intérêts de la part des entrepreneurs.

Monsieur Cordier nommé par le 4<sup>ème</sup> bureau, expose que dans ce bureau, — M<sup>l</sup> Lirard s'est élevé énergiquement contre le système proposé par la Chambre de Commerce de Bordeaux;

qui a pour effet de faire contracter à l'état des emprunts indirects, — quant à lui il ne partage pas l'opinion de M<sup>r</sup> Lirard — en présence de capitaux déjà dépensés, et qui seraient perdus, si on suspendait les travaux, — il pense que l'on doit accepter le projet de loi. — Le fort tirant d'eau des nouveaux navires allant à huit mètres, nécessite des profondeurs dans les ports, suffisantes pour les recevoir, à peine de déchéance ce qui a lieu pour Bordeaux.

M<sup>r</sup> Durand favorable au projet a été nommé sans discussion, par le 5<sup>ème</sup> bureau.

Monsieur Dupouy dans le sixième bureau a expliqué le projet de loi, — il a fait ressortir que ce projet engageait les finances de l'Etat et qu'à ce point de vue, la Commission des finances, devait être consultée, — c'est le vœu du 6<sup>ème</sup> bureau. Il a été nommé comme favorable au projet.

Monsieur Biret expose que dans le septième bureau, la question a été reconnue comme engageant les finances, — mais qu'en présence de travaux déjà exécutés, il fallait accepter le projet de loi afin de ne pas perdre le bénéfice de ce qui a été déjà dépensé.

Monsieur Gouin nommé dans le huitième bureau s'est montré favorable au projet mais ne voudrait pas que les ressources affectées aux ports fussent éparpillées dans un grand nombre de petits ports dont l'utilité générale n'est pas démontrée; il insiste sur ce point.

Monsieur Exarieux nommé dans le neuvième bureau, l'a été sans discussion, il est favorable au projet. Il rappelle que l'Etat s'étant engagé par une loi du 3 août 1881 à employer

Cent millions pour améliorer le port de Bordeaux ;  
— que déjà six millions ont été employés ; — restait 24  
millions à dépenses, soit un million en 1889, un million  
en 1890, et ensuite un million deux cents mille francs par an  
d'après le projet de loi, au lieu de deux millions prévus  
par la loi du 3 août 1881. — par l'adaptation du  
projet de loi, il y aura une augmentation de deux cents  
mille francs sur l'ensemble des crédits affectés au  
port de Bordeaux, — et les deux articles du budget  
ordinaire, qui ont cette affectation, se confondront  
avec l'annuité prévue dans le projet de loi.

Monsieur Gouin désire que le crédit général  
des ports et rivières soit diminué de la somme allouée  
au port de Bordeaux.

Monsieur Dupouy insiste pour que la  
Commission de finances donne son avis, — parce qu'il  
s'agit d'une combinaison financière.

Monsieur Cravieux est ensuite nommé  
Rapporteur, à l'unanimité.

La séance est levée à trois  
heures trente minutes.

fait et dressé le présent procès-verbal.

Le Président  
V. Henry De Lur-Saluces

Le Secrétaire  
Lemaire

Séance du Douze Juillet 1888

Présidence de Monsieur Le Comte de Laun  
Saluer. — Secrétaire M. Durand.

M<sup>re</sup> Carrière rapporteur donne lecture  
de son rapport concluant à l'adaption du  
projet de loi.

La Commission approuve ce rapport  
à l'unanimité.

Le Président  
M<sup>re</sup> Henry D. Lafaluz

Le Secrétaire  
Durand